

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de Saint-André Lez Lille Séance du 08 juillet 2021

D – 6-1/2021

Aide à l'achat de  
vélos

◆◆◆

Modalités  
d'attributions

L'An Deux Mille Vingt et Un, le huit juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT ANDRE LEZ LILLE s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Elisabeth MASSE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le deux juillet, soit cinq jours auparavant, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

**Etaient Présents :**

Elisabeth MASSE, **Maire** ; Jean Pierre EURIN, Pascale LAHOUSTE, Joséphine FARINEAUX, Nicolas LE NEINDRE, Claude WASILKOWSKI, Pascal THIBAUT, Danielle SENECHAL, Michel HUYLEBROECK, **Adjoints** ; Laurent GOVAERT, Marie MARCHAND, Louis-Marie HARDY, Martine DURIEUX, Véronique TAVERNIER, Lydie YAP, Céline SEGUIN, Cédric ANDRE, Sébastien LEBLANC, Carmen GONZALEZ RUIZ, Esteban GARCIA, Isabelle COLNENNE, Déborah ANDRE, Cyprien RICHER, Charlotte BERTHELOT, Patricia DUVAUX  
**Conseillers Municipaux ;**

**Ont donné procuration :**

Olivier LECOINTE	à	Carmen GONZALEZ RUIZ
Régis LOGIER	à	Martine DURIEUX
Delphine MIZSTAL	à	Jean Pierre EURIN
Serge GOSTIJANOVIC	à	Elisabeth MASSE
Julie HENNEBELLE	à	Michel HUYLEBROECK
Louis CRUCHET	à	Danielle SENECHAL
Guillaume MONCEAUX	à	Esteban GARCIA

**Était absent :** Didier PARSY

**Secrétaire de Séance :** Carmen Gonzalez

**Rapport de Madame Joséphine FARINEAUX :**

Suite à la crise sanitaire du COVID19, et notamment face aux risques de contamination dans les transports en commun ainsi qu'à la baisse de l'offre de transport durant cette période, un grand nombre de Français se sont tournés vers le vélo accélérant ainsi la transition vers des mobilités douces.

Soucieuse depuis plusieurs années, de promouvoir la mobilité, et notamment les déplacements doux le tout en assurant la protection des cyclistes sur la commune, la municipalité de Saint-André-lez-Lille a souhaité mettre en place lors du conseil municipal du 16 juillet 2020, une attribution d'aide à l'achat de vélos pour les Andrésiens.

Cette opération a été reconduite lors du Conseil Municipal du 06 avril 2021 avec un budget de 10 000€.

Pour bénéficier de cette aide, les conditions d'attribution sont les suivantes :

- Avoir acquis l'équipement postérieure municipal du 16 juillet 2020 ;
- Présenter l'original de la facture d'un professionnel de vente, (au nom et adresse du demandeur)
- Fournir un relevé d'identité bancaire,
- Présenter un justificatif de quotient familial ou l'avis d'imposition N-2 du demandeur,
- Une seule subvention par personne et par foyer sera accordée.

Le montant de l'aide accordée est calculé sur le prix d'achat TTC du vélo. L'aide est égale à 50% du prix d'achat TTC lorsque le quotient familial est inférieur à 1 000 €, et à 25% du prix d'achat TTC pour un quotient familial égal ou supérieur à 1 000 €.

Fort de son succès, la commune a souhaité renouveler cette opération. Les aides seront attribuées jusqu'au 31 juillet 2021. Passé ce délai, aucune subvention ne sera accordée.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De fixer la date limite pour le dépôt des dossiers d'aide à l'achat de vélo au 31.07.2021 ;
- D'inscrire les crédits supplémentaires pour attribuer les dossiers qui seront déposés jusqu'au 31.07.2021.

ADOPTÉE A LA MAJORITE  
25 VOIX POUR  
7 VOIX CONTRE



Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Elisabeth MASSE